

Bruxelles, le 16 décembre 2005

## **Conférence de Marrakech : un nouveau souffle à la coopération Transports entre les deux rives de la Méditerranée**

***Réunis à Marrakech, les Ministres des Transports de l'Union européenne et des pays méditerranéens ont décidé d'encourager la poursuite de la réforme du secteur des transports dans la région méditerranéenne et de renforcer la coopération régionale et sous-régionale dans ce domaine. Un accord global entre l'UE et le Maroc dans le domaine de l'aviation, le premier du genre, a également été paraphé en marge de la Conférence.***

*A cette occasion, le Vice-président de la Commission européenne en charge des transports, Jacques Barrot, a déclaré : « Dix ans après le lancement du Processus de Barcelone, la Conférence de Marrakech marque une étape importante dans le développement de la coopération euro-méditerranéenne en matière de transports. Il est capital d'œuvrer ensemble pour la mise en place d'un réseau euro-méditerranéen de transport pleinement intégré et sûr. C'est par des coopérations concrètes que le Partenariat euro-méditerranéen peut se réaliser et apporter des réponses aux besoins des deux rives de la Méditerranée », a-t-il ajouté.*

Les discussions ministérielles ont porté principalement sur le Livre Bleu sur les Transports en Méditerranée, élaboré dans le cadre du Forum euro-méditerranéen des Transports<sup>1</sup>, et le Rapport Final du Groupe à Haut Niveau sur l'extension du réseau transeuropéen de transport aux pays voisins. Le Livre Bleu<sup>2</sup>, adopté par consensus par l'ensemble des Partenaires méditerranéens, effectue un diagnostic de la situation des transports dans la région et propose une série de recommandations politiques en vue de la mise en place d'un système intégré de transport au niveau euro-méditerranéen. Il couvre tous les modes de transport et met l'accent sur l'ouverture des marchés, la sécurité et la sûreté et le bon fonctionnement de la chaîne de transport multimodale.

Les Conclusions de Marrakech, basées sur le Livre Bleu, identifient les priorités suivantes pour la coopération future : la réforme institutionnelle, les infrastructures et leur financement, le transport maritime, le transport multimodal, le transport aérien et Galileo. Ces priorités pourront notamment bénéficier d'un soutien approprié de la part de l'UE dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat qui sera le nouvel instrument financier pour la région à partir de 2007.

---

<sup>1</sup> Le Forum euro-méditerranéen des Transports est l'enceinte de référence pour la coopération régionale en matière de transports. Il réunit, une à deux fois par an, les hauts fonctionnaires des Ministères des Transports des 10 Partenaires méditerranéens et des 25 Etats membres de l'Union.

<sup>2</sup> Le Livre Bleu est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.euromedtransport.org>

Le 14 décembre, veille de la Conférence, le Vice-président Barrot et le Ministre Marocain de l'Équipement et du Transport, Karim Ghellab, ont procédé au paraphe de l'accord global UE-Maroc dans le domaine de l'aviation. Cet accord aérien global remplacera les traités bilatéraux qui prévalent actuellement entre le Maroc et les États membres. Il prévoit non seulement une ouverture réciproque des marchés, mais aussi une coopération réglementaire dans les domaines de la sécurité, de la sûreté et de la gestion du trafic aérien. Il permettra de développer un marché bilatéral de 4,5 millions de passagers annuels dans des conditions harmonieuses et illustre bien le renforcement des relations euro-méditerranéennes dans le domaine de l'aviation.

En marge de la conférence a également eu lieu, sous les auspices du Vice-Président Barrot, la deuxième rencontre entre le Ministre israélien des Transports, Meier Sheerit, et son homologue palestinien, le Ministre Saad Khama. Cette rencontre a permis de faire le point sur la coopération israélo-palestinienne en matière de transports, notamment les progrès relatifs à la mise en place du Bureau Conjoint israélo-palestinien sur les Transports. La Charte constitutive du Bureau avait été signée par les deux Ministres, en présence de la Commission européenne, le 21 septembre dernier à Jérusalem.